

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÈRE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 juin 1909, M. André Alatissière, Licencié en Droit, est nommé Secrétaire du Gouvernement, en remplacement de M. Guy Lavaud, dont la démission est acceptée.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1<sup>er</sup> juillet 1909, M. Herbold Rabe von Pappenheim, Oberleutnant dans la Marine allemande, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 juillet 1909, M. le docteur Jean Marsan, Médecin de la Ville, est nommé Directeur du Service Municipal d'Hygiène.

Par Ordonnance Souveraine en date du 8 juillet 1909, sont approuvées : 1° la première résolution relative à une rédaction nouvelle de l'article 8 des statuts de la Société Anonyme de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco ; 2° la deuxième résolution relative à la dissolution de la Société.

Par Ordonnance Souveraine en date du 9 juillet 1909, M. Ernest Buisson, Avocat, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel.

Par Ordonnance Souveraine en date du 9 juillet 1909, la Médaille d'honneur de deuxième classe est accordée au sieur Pierre Mercati, manoeuvre.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 juillet 1909, M. André Alatissière, Secrétaire du Gouvernement, est délégué au Secrétariat général du Gouvernement.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

Le *Journal officiel de la République Française* publie à la date du 11 juillet, la promotion de M. le Capitaine de vaisseau Hautefeuille au grade de Contre-Amiral, en remplacement de M. le Contre-Amiral Kiesel.

Dans une de ses dernières séances, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, jugeant le concours des Antiquités nationales de la France, a attribué un de ses prix les plus importants à l'ouvrage intitulé : *Avignon au XIII<sup>e</sup> siècle*, dont M. Labande, conservateur des Archives du Palais, est l'auteur.

Il est bon de rappeler que ce livre, destiné à remercier les personnes qui, au moment de la nomination de M. Labande aux Archives de Monaco et de son départ d'Avignon, lui avaient manifesté leurs sympathies dans une cérémonie publique, avait été agréé par Son Altesse Sérénissime pour être imprimé sur les presses de Monaco.

L'exécution matérielle de ce volume fait d'ailleurs le plus grand honneur à l'Imprimerie de Monaco.

La neuvième exposition des travaux de dessin, exécutés par les élèves de l'Ecole gratuite de Dessin artistique et industriel de Monaco au cours de l'année 1908-1909, s'est ouverte, dimanche dernier, dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu.

S. Exc. le Gouverneur Général avait délégué M. Maurice Canu, chef de bureau du Gouvernement, pour présider la distribution des prix qui a eu lieu à 4 heures.

Le représentant du Gouvernement a été reçu par M. Colombo, en compagnie duquel il a visité l'exposition avec le plus vif intérêt.

Les travaux exposés font le plus grand honneur à l'enseignement de l'excellent professeur et témoignent du zèle des élèves et des réelles dispositions de beaucoup d'entre eux.

Dans l'assistance très nombreuse se trouvaient un certain nombre de fonctionnaires et de notabilités, parmi lesquels M. le chanoine Pauthier, inspecteur des Ecoles ; M. Noghès, trésorier général ; MM. les Directeurs des Ecoles primaires ; M. Zanolli, président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne ; M. le Cher Castellani et M<sup>me</sup> Castellani, etc.

M. Colombo a prononcé un excellent discours dans lequel, après avoir remercié S. Exc. le Gouverneur Général de s'être fait représenter à cette cérémonie par M. Canu, il a exprimé ses sentiments de gratitude à l'égard de Son Altesse Sérénissime pour la Haute marque de confiance qu'Elle a daigné lui donner en le chargeant des cours de dessin dans les écoles de la Principauté

et pour la preuve nouvelle d'intérêt qu'Elle a accordé à l'Ecole gratuite de dessin en fondant une bourse en faveur d'un jeune sourd-muet.

Le Directeur a ensuite remercié les généreux donateurs qui lui permettent de récompenser les plus méritants de ses élèves et a terminé en donnant à ceux-ci les meilleurs et les plus utiles conseils.

Il a été ensuite procédé à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses. L'appel des noms des lauréats a été souligné par de vifs applaudissements.

Avant de lever la séance, M. Maurice Canu a remercié en quelques mots M. Colombo des paroles qui lui avaient été adressées et assuré le distingué professeur qu'il ferait connaître à M. le Gouverneur Général les sentiments exprimés à l'adresse de Son Excellence, ainsi que les témoignages de respectueuse gratitude manifestés à l'égard de S. A. S. le Prince. Il a félicité M. Colombo du caractère pratique qu'il a donné à son enseignement et loué les élèves, ouvriers ou employés pour la plupart, d'avoir su prendre sur leurs brefs loisirs pour compléter leur culture et développer leur savoir professionnel.

La Société des Régates avait pris pour but de sa sortie annuelle la charmante station des Sablettes près de Toulon.

Les excursionnistes sont partis en trois groupes. Les uns se sont mis en route dès la veille. Les seconds ont pris un train de nuit. Le plus grand nombre, enfin, s'est rendu le dimanche à 6 heures du matin à la gare de Monaco.

Arrivés à 10 heures à Toulon, les sociétaires, rejoints par leurs camarades, ont gagné le port et sont parvenus aux Sablettes après une agréable traversée.

Le banquet a eu lieu dans le beau hall vitré du Casino. Il était présidé par les deux vice-présidents de la Société, MM. Noghès et Marchessaux, autour desquels avaient pris place les représentants des autres Sociétés monégasques.

Après une visite à l'industrielle cité de La Seyne, un lunch a été servi en gare de Toulon, où les excursionnistes ont trouvé à 7 heures et demie le train qui les a ramenés à Monaco.

La Société sportive l'*Herculis*, sous la conduite de son président, M. Th. Gastaud, et de son directeur, M. J.-B. Gastaud, s'est rendue la semaine passée à Saint-Isidore pour sa sortie annuelle.

Arrivée à 9 h. 1/2, la Société a immédiatement organisé des épreuves sportives qui ont été disputées par de nombreuses dames et jeunes filles qui avaient pris part à l'excursion.

A midi a eu lieu le banquet sous la présidence de M. Th. Gastaud qui avait à ses côtés M. Charles Bellando de Castro, adjoint au Maire de Monaco, et les représentants des diverses Sociétés locales.

Au dessert, des toast applaudis ont été portés

par MM. Th. Gastaud, de Castro, au nom de la Commission Communale, A. Marsan, au nom des Sociétés monégasques, Fossat, au nom des membres de l'Herculis et J.-B. Gastaud.

Après qu'il eut été procédé à la distribution des récompenses aux concurrentes de la matinée, un charmant concert fut organisé et un dîner réunit de nouveau les excursionnistes dans la soirée.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté; Vu la délibération du Comité d'Hygiène publique et de Salubrité en date du 20 janvier 1909, approuvée par Son Altesse Sérénissime le Prince;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 1909, MM. les pharmaciens de la Principauté devront posséder la dernière édition du Codex (édition 1908) et se conformer à ses exigences, en ce qui concerne la nature des produits et le mode de préparation pharmaceutique.

ART. 2.

Dans les pharmacies et drogueries pharmaceutiques, les substances médicamenteuses dites « à séparer », dont la liste fait l'objet du chapitre II des Annexes de la Pharmacopée française (édition 1908), devront être tenues dans un endroit spécial fermant à clef.

Sur les vases contenant ces substances, seront collées des étiquettes à fond vert portant le nom du médicament et la mention « à séparer » en caractères noirs.

ART. 3.

Le classement des substances médicamenteuses visé à l'art. 2 devra être distinct du classement des substances vénéneuses dont la liste fait l'objet du chapitre I<sup>er</sup> des Annexes de la Pharmacopée française (édition 1908).

Sur les vases contenant ces substances, seront collées des étiquettes à fond rouge orangé portant le nom du médicament et la mention « toxique » en caractères noirs.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le dix juillet mil neuf cent neuf.

Pr le Gouverneur Général, Le Vice-Président du Conseil d'Etat, Signé : BARON DE ROLLAND.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans son audience du 6 juillet 1909, le Tribunal de Première Instance a condamné le nommé L. B., né le 11 juin 1850, à Briga Marittima, Province de Cuneo (Italie), laitier, demeurant à Cabbé-Roquebrune, à 16 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié.

LA VIE SCIENTIFIQUE

Lamarck et Darwin.

On sait le rôle que les sciences naturelles ont joué dans la direction des esprits au cours du siècle dernier et qu'elles jouent encore aujourd'hui. Elles ont dominé et presque uniquement guidé la philosophie. Elles lui ont fourni leurs méthodes, leurs procédés. Elles lui ont apporté l'appoint de leurs hypothèses.

Une de celles qui a le plus contribué à renouveler la conception du monde et qui, en dépit de généralisations hâtives et de déductions hasardeuses, a exercé la plus féconde influence, est la fameuse théorie de l'évolution. Elle a été conçue et formulée pour la première fois par Lamarck, dont la France vient de glorifier la mémoire dans des fêtes auxquelles S. A. S. le Prince de Monaco a pris part, ainsi que l'a rapporté en son temps le Journal de Monaco. Mais, reprise et modifiée par Darwin, c'est sous le nom du savant anglais qu'elle a connu, au XIX<sup>e</sup> siècle, sa prodigieuse fortune. La gloire de Darwin a longtemps effacé celle de son précurseur. Aujourd'hui, le monde savant paraît se rapprocher des conceptions du naturaliste fran-

çais. Lamarck, longtemps méconnu, reprend la première place occupée jusqu'ici par Darwin.

Quoiqu'il en soit et quelque rang que doivent à l'avenir occuper ces deux génies dans l'estime des hommes de science, puisque l'Angleterre, à son tour, se livre à des manifestations en l'honneur de son glorieux fils, il n'est pas hors de saison d'emprunter à des écrivains particulièrement compétents leurs appréciations sur chacune de ces puissantes individualités.

M. de Varigny consacre à Lamarck une étude de laquelle nous détachons les passages suivants :

Voici cent ans qu'a paru la Philosophie zoologique, et pourtant, sait-on ce qu'en 1897 Alphonse Milne-Edwards répondait à Giard, qui demandait quelques détails sur l'illustre naturaliste dont Henri Milne-Edwards avait été le contemporain ? « Ah ! monsieur, je suis bien embarrassé pour vous répondre, dit-il ; voyez notre archiviste, M. Hamy, qui vous renseignera peut-être ; Lamarck a tenu une si petite place parmi nous. »

Aveu parfaitement sincère. Lamarck n'a tenu aucune place au Muséum de son vivant. Il a fallu cent ans pour que son jour vint et pour qu'il occupât son rang.

Pourquoi ce jour ne vint pas plus tôt ; pourquoi Lamarck ne connut que l'hostilité et les déboires, alors que plus tard Darwin fit la belle marche triomphale que l'on sait, ce serait une histoire un peu longue et complexe à raconter. Ce qui est certain, c'est que Lamarck eut le pas trop allongé : il était de cinquante ans en avance sur son temps. Ce fut un hérétique qui s'avisait de vivre en pleine période d'orthodoxie politique et religieuse. On ne fait pas de ces choses-là quand on a l'âme prudente. Mais celui qui a dix-sept ans plante là l'église à laquelle le destinait sa famille, pour aller servir la patrie, n'a pas ce qu'on appelle l'âme prudente. Et l'enfant, c'est déjà l'homme. Lamarck l'a fait voir.

Lamarck a écrit pendant cinquante et un ans — de 1778 à 1828. Et il avait l'esprit très curieux. Il n'y a probablement pas grand chose qui doive rester de lui, en météorologie ni en physique ou chimie non plus, où il apporta beaucoup de doctrine, mais pas assez de faits.

Pourtant, je retiendrai un passage curieux, relatif à l'« espèce parmi les minéraux », qui peut presque être interprété comme un pressentiment des vues qui se font jour, en ce moment, grâce au radium. « On enseigne à Paris, dit-il, que la molécule intégrante de chaque sorte de composé est invariable de sa nature, et par conséquent est aussi vieille que la nature ; par suite, les espèces minérales sont constantes. Pour moi, je déclare que je suis persuadé et en suis même convaincu que la molécule intégrante de toute substance composée quelconque, peut changer de nature, qu'elle peut, en particulier, subir des changements dans le nombre et dans les proportions des principes qui les composent. »

Ne croirait-on pas — en exagérant, cela est certain — que Lamarck flairait d'avance les faits de la désintégration atomique par laquelle, maintenant, on s'explique la transmutation des corps radioactifs ?

Remarquez d'ailleurs que c'était, sous la forme qu'elle pouvait prendre alors, la notion de l'évolution de la matière. Lamarck était trop généralisateur pour ne pas transporter dans l'inorganique la notion de l'évolution qui lui apparaissait avec tant d'évidence dans l'organique.

De Lamarck, géologue, il reste un bagage qui a son prix, dans l'Hydrogéologie, petit livre de 268 pages publié en 1802 et devenu introuvable (1802, an X, dix ans avant le Discours sur les révolutions de la surface du globe, de Cuvier). C'est en partie dans l'Hydrogéologie qu'il faut chercher les raisons de l'hostilité profonde que le Calvin de la paléontologie manifesta envers son collègue. Car l'orthodoxe et officiel Cuvier emploie toute sa science — qui est grande — et son crédit aussi — qui n'est point petit — à défendre la doctrine traditionnelle, si chère aux bons esprits, du catastrophisme et des créations spéciales. Cet hérétique de Lamarck défend la doctrine diamétralement opposée. Il ne croit pas aux catastrophes, aux violents déchainements de la nature, aux convulsions brèves et écrasantes ; et son idée est celle qui fera la fortune scientifique de Lyell. De Lyell qui, répudiant la notion des révolutions

géologiques, lui substitue celle des évolutions lentes, graduelles, se faisant insensiblement, jour par jour, comme celles qui se font sous nos yeux : celle des « causes actuelles » en deux mots, qui est à la base de la géologie et de la géographie physique d'aujourd'hui, qui a renouvelé la première et créé la dernière.

Lamarck fait voir le rôle qu'a joué dans la formation de certaines montagnes l'érosion par l'eau, et par là il donne le jour à une idée juste. Mais il se trompe manifestement en expliquant ainsi la chaîne des Alpes.

Il a encore grandement contribué à faire admettre la notion que tout terrain renfermant des débris fossiles d'animaux aquatiques a été autrefois fond de mer ou de lac : notion émise en 1517 par Fracastero, qui ne valut à celui-ci que des moqueries.

Mais tandis que d'autres y voyaient la preuve du déluge, Lamarck expliquait le fait par des changements continus et lents, résultant de l'ordre des choses. Il pressentait les doctrines actuelles. Il vit aussi que, sur un même point du globe, le climat a pu varier beaucoup — ce qui est exact — et pour expliquer le fait, il invoquait non des catastrophes soudaines, mais des causes astronomiques continues.

Comme paléontologiste il fut, tout autant qu'en qualité de géologue, l'adversaire de Cuvier.

« Les couches terrestres sont pleines de fossiles, de restes d'animaux qui n'existent plus, dit Cuvier, et qui n'existaient pas avant un certain moment. » Lamarck répond que ces animaux n'existaient pas, et souvent n'existent plus ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ont été créés — car la doctrine de la fixité de l'espèce, chère à Cuvier, exige celle de la création d'espèces tout le long de la période géologique. Ils sont descendus ou sortis de formes antérieures plus simples, et ils ont été la souche, après un temps, d'autres formes, plus complexes. Les fossiles sont les ancêtres des formes actuelles. Mais tandis que pour nous, actuellement, les espèces anciennes sont souvent mortes, pour lui, elles continuent d'exister sous une autre forme.

Affaire de mots, surtout.

Cuvier l'emporta toutefois dans l'opinion publique. Il défendait la tradition, il était orthodoxe, il avait le style naturellement majestueux. Un fait le servit beaucoup : l'autorité avec laquelle il faisait répéter que rien qu'avec une dent il reconstituait tout un animal. Il oubliait d'ajouter que ce tour, qui réussit à merveille quand la dent est analogue à celle d'un autre animal complètement connu, échoue dans le cas où elle ne se rapproche de rien de connu, et Marsh a pu citer bon nombre de cas où, à coup sûr, Cuvier se serait formidablement trompé dans l'application de sa loi, pourtant exacte, de corrélation.

Comme physiologiste, Lamarck croyait à la génération spontanée, et pensait qu'elle se poursuivait encore.

M. C. Bastian, dont j'ai parlé ici, l'ancien adversaire de Pasteur, reste le fidèle représentant de cette doctrine qui, jusqu'ici, reste dépourvue de base solide, mais qui, pour Lamarck, est une vérité qu'on reconnaîtra quelque jour.

En botanique, Lamarck fut de premier ordre. La Flore française eut un succès très grand et mérité. Son auteur lui dut le surnom de « Linné français. » Cuvier ne put se refuser à le reconnaître dans son Eloge de Lamarck. « Et quel éloge pourtant ! » s'écriait de Bainville. Presque tout en griffades.

Le zoologiste aussi eut et a encore grande allure. Il fut le premier de son temps. Son Histoire naturelle des animaux sans vertèbres est une œuvre magistrale. En matière de classification, Lamarck y a introduit des principes qui sont restés. En établissant les trois classes des crustacés, des arachnides et des radiaires, il a réalisé un grand progrès sur le système de Cuvier et il ouvrait la voie à la systématique exacte qui depuis a été élaborée, en séparant les crustacés des insectes, en séparant les annélides des autres vers, en séparant les échinodermes des polypes, préparant ainsi l'œuvre des classificateurs du siècle dernier.

A coup sûr on n'écrit point une histoire naturelle en 7 volumes sans y introduire quelques erreurs : mais Lamarck y a mis aussi des idées qui resteront.

Il faut en dire autant de sa grande œuvre, la Philosophie zoologique.

Là aussi il y a des erreurs, c'est certain. On n'avait point alors le trésor de faits dont on dispose actuellement. Il était prématuré de vouloir établir une « philosophie de la nature », car une philosophie de la nature, c'est proprement une philosophie totale.

Mais il y a des idées aussi et que les faits, précisément, corroborent chaque fois davantage. Car, ainsi que l'a dit Hæckel, « à lui revient l'impérissable gloire d'avoir le premier élevé la théorie de la descendance au rang d'une théorie indépendante ».

Ce que Lamarck a donné, c'est une vue générale et philosophique de l'ensemble des animaux en formulant cette pensée que les premières formes de vie ont dû être les plus élémentaires et que les plus complexes, venues ensuite, résultent non de créations spéciales, qui auraient dû se présenter durant toute la période géologique et même depuis, mais de la transformation et du perfectionnement — parfois de la dégradation aussi — de celles qui ont précédé : c'est l'idée de l'évolution et de la descendance tout simplement ; idée dont on trouve bien le germe jusque chez Aristote, mais qui jamais jusque-là, n'avait été présentée avec autant de netteté et d'arguments à l'appui.

A quel point cette idée a bouleversé la philosophie, on le sait. Elle fut d'abord très mal reçue, grâce à l'hostilité de Cuvier et à l'indifférence, née de l'inintelligence, de beaucoup d'autres.

Le premier, Lamarck a établi un tableau de la descendance. « Cette œuvre admirable, dit Hæckel, est la première exposition raisonnée, et strictement poussée jusqu'à ses dernières conséquences de la doctrine généalogique. » Il y a des erreurs dans ce tableau, sans doute ; mais on n'est pas encore d'accord sur bien des points des tableaux plus récents, basés pourtant sur tant de faits que Lamarck ne pouvait connaître. Il ne faut pas trop regarder au détail : c'est l'idée générale qu'il faut retenir.

A vrai dire, Cuvier, Flourens et les autres avaient la partie belle. Et la doctrine fut comme assommée par la lourde matraque de Cuvier.

La notion de l'évolution ne devait prendre quelque vigueur que plus tard, lors du mémorable débat de 1830, entre Cuvier et Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui passionna Gœthe mourant. Et il a fallu le grand succès de Darwin — dû au cortège imposant de faits qu'il put citer — pour donner à l'idée du transformisme la place qu'elle a prise, et pour obliger aussi à reconnaître le génie de Lamarck. Et c'est surtout depuis Darwin — car « avant et après Darwin » reste l'ante et post urbem conditam de l'histoire biologique — grâce à Darwin même, à Lyell, à Huxley, à Spencer, à Giard, à Cope, à Hæckel, que Lamarck a été compris — mais quand il n'était plus là pour en jouir.

Il y a bien, comme l'a dit Hæckel, quelque chose de tragique dans la destinée de la *Philosophie zoologique*.

Mais l'impulsion était donnée. Il faut, disait Lamarck, choisir entre deux conclusions. Celle qu'on a généralement admise est que « la nature ou son auteur, en créant les animaux, a prévu toutes les sortes possibles de circonstances dans lesquelles ils auraient à vivre, et a donné à chaque espèce une organisation constante ainsi qu'une forme déterminée et invariable dans ses parties, et qui force chaque espèce à vivre dans les lieux et les éléments où on la trouve, et à y conserver les habitudes qu'on lui connaît ».

A quoi il opposait « ma conclusion particulière », qui est que « la nature en produisant successivement toute les espèces d'animaux, en commençant par les plus imparfaits et les plus simples, pour terminer son ouvrage par les plus parfaits, a compliqué graduellement leur organisation ; et ces animaux, se répandant généralement dans toutes les régions habitables du globe, chaque espèce a reçu de l'influence des circonstances dans lesquelles elle s'est rencontrée les habitudes que nous lui connaissons et les modifications dans ses parties que l'observation nous montre en elle ».

Lamarck voyait clairement la variation et les modifications dues aux influences de milieu.

Ce révolutionnaire n'alla toutefois pas aussi loin qu'on s'y serait attendu, d'après ce qui précède.

Car si le naturaliste voyait dans l'homme un descendant des animaux inférieurs, le philosophe

crut apercevoir entre ceux-ci et celui-là un tel abîme, qu'il expliqua le premier comme ayant une origine différente, comme ayant été, en somme, créé spécialement.

Peut-être, du reste, sentit-il la faiblesse de ses propres arguments ; il est à remarquer qu'il ne s'attarde pas sur la question de la place de l'homme dans la nature.

Il peut encore avoir craint de compromettre sa doctrine en la suivant jusqu'au bout, et s'être dit que la conclusion coulerait d'elle-même plus tard, l'essentiel étant de mettre au jour l'idée, et de ne pas trop contrarier d'abord la « raison individuelle » et « la raison publique ».

Quoi qu'il en soit, l'idée de la descendance, des enchaînements, est de celles que les travaux des naturalistes, depuis cent ans, ont les plus consolidées.

Tout évolutionniste, par conséquent, devrait, semble-t-il, se réclamer de Lamarck. Et pourtant cela n'est pas.

C'est que la notion générale de l'évolution a été élaborée aussi par Darwin et Spencer, et que les arguments invoqués par eux ont davantage séduit les naturalistes. Mais le succès de Darwin a rappelé l'attention sur Lamarck, et actuellement, il y a deux écoles, la darwinienne qui explique l'évolution par la variation et la sélection naturelle principalement ; et la lamarckienne — qui a ses adeptes en Amérique et en Allemagne surtout, mais a eu un défenseur éminent en la personne de Giard qui l'explique surtout par l'hérédité des caractères acquis — acceptée par Darwin aussi, mais niée par les néo-Darwiniens.

Dans les deux camps, c'est la même idée générale ; mais dans chaque camp on a une explication différente du processus d'évolution. Comme on discute encore, et non sans âpreté, l'efficacité des agents invoqués, il n'est point possible de discerner de quel côté on a raison.

On a jusqu'ici été plutôt darwinien que lamarckien. Depuis quelques années, toutefois, le lamarckisme est sensiblement plus en faveur. N'a-t-on pas vu, ces temps derniers, Francis Darwin, l'excellent botaniste, un des fils de Charles Darwin, se rallier au lamarckisme et proposer une combinaison du darwinisme et du lamarckisme ?

On discute donc sur les points secondaires ; mais il reste un principe sur lequel on est d'accord : la notion générale de l'évolution, formulée par Lamarck, cette grande vue qui semble définitive — sauf sur quelques détails peut-être — des rapports des organismes entre eux.

Ne considérant donc que ce qui les rapproche, ce qui constitue l'essentiel de leur croyance, les Lamarkiens, Spencieriens et Darwiniens, etc., peuvent et doivent se réunir en un commun respect pour l'ancêtre commun, le vieux zoologiste français.

Sans doute, il tint bien petite place au Muséum ; mais il en a une grande dans le monde. Il a fait penser ; c'est là le grand service qu'il a rendu.

\* \* \*

De son côté, M. Edmond Perrier consacre à Darwin les lignes suivantes :

Le transformisme n'est plus, comme il y a quarante ans, une simple hypothèse ; dans des cas nombreux, on a pu suivre, pas à pas, les modifications des espèces anciennes, s'acheminant, à travers les siècles, vers les espèces qui nous entourent ; bien des lacunes subsistent encore ; mais l'embryogénie, reconstituant, en abrégé, l'histoire détaillée que nous raconte la paléontologie, a permis de combler la plupart d'entre elles, et de se faire, tout au moins, une idée de la voie suivie par les formes vivantes pour s'élever de l'humble monère primitive, de l'humble grumeau de substance vivante homogène, jusqu'à l'homme.

Est-ce à dire que la lutte pour l'existence, la sélection naturelle, la survivance des plus aptes, soient des principes suffisants pour tout expliquer ? Comme l'a fait justement remarquer M. de Quatrefages, comme le reconnaissait Darwin, la sélection naturelle peut fixer les variations avantageuses des animaux, mais elle ne nous dit rien sur l'origine même de ces variations. Elle ne nous montre pas pourquoi il existe des types organiques différents, pourquoi certains animaux sont rayonnés, d'autres annelés, etc. C'est qu'en effet la théorie de la transformation des êtres vivants

ne saurait être complète que si l'on tient compte d'autres principes qui ont également joué un rôle des plus importants dans l'évolution organique. L'un d'eux est le *principe d'association*, dont nous nous sommes efforcé de mettre en lumière toutes les conséquences dans un livre : les *Colonies Animales et la Formation des Organismes*.

Si la sélection naturelle nous explique comment les formes organiques se sont multipliées et diversifiées, c'est seulement grâce au principe d'association que l'on arrive à comprendre comment les organismes se sont constitués et ont graduellement atteint à leur degré actuel de complication. Tout organisme est constitué par un nombre variable, parfois réduit à l'unité, parfois incalculable, de petites particules vivantes, indépendantes les unes des autres, se nourrissant, se reproduisant chacune comme si elle était seule, sans souci de ses voisines, ayant chacune ses aptitudes et ses facultés particulières. Ces particules, microscopiques, sont ce qu'on appelle des *cellules*, ou mieux des *plastides*. Un être vivant n'est autre chose qu'une association, une république de plastides ; les plastides associés pour le constituer descendent eux-mêmes, sans exception et en droite ligne, d'un plastide unique, l'*œuf*, qui, au début, est à lui seul tout l'organisme.

Mais, de même que des millions d'hommes ne s'unissent pas, par une inspiration soudaine, pour assurer leur puissance, de même des millions de plastides ne sont pas venus se grouper d'un seul coup pour constituer l'arbre ou le vertébré, association merveilleuse d'êtres microscopiques, dont le nombre est plus formidable que celui des habitants d'un monde, la discipline plus étonnante encore que celle à laquelle se soumettent les citoyens de la nation la plus policée. L'histoire du développement des sociétés humaines est aussi celle du développement des organismes. Ce sont, d'abord, d'humbles tribus, telles que celles des Fuégiens, dans lesquelles règne, comme dans les bandes d'animaux, l'égalité la plus absolue ; tous les individus s'y ressemblent, chacun vit pour soi et de la même façon que ses voisins ; si de telles conditions se prolongent, la misère est le sort commun ; l'anéantissement fatal, dès que devient plus rigoureuse la lutte pour la vie. Mais, en général, dans quelques membres de la société se développent des facultés qui se traduisent par l'accomplissement plus parfait ou plus rapide de l'un des actes propres à assurer son existence : l'un taille mieux les outils de chasse, l'autre tresse des filets plus parfaits, un troisième construit plus habilement les pirogues. Alors, chacun s'empresse autour d'eux : des échanges s'organisent, la division du travail commence ; la société s'enrichit ; les liens entre ses membres se resserrent ; des lois règlent les rapports réciproques des individus ; les plus sages sont désignés pour en assurer l'exécution, quand ce ne sont pas les plus forts qui les imposent. Tous respectent la discipline établie en vue du bien commun. A ce moment, la société devient vraiment un être collectif, un organisme. Le progrès se limite d'abord à l'étendue d'une même famille, d'une même tribu. Puis, les tribus s'accroissent : elles se divisent, ensuite, comme essaient les abeilles ; peu à peu, cependant, des liens s'établissent de tribu à tribu. Les tribus elles-mêmes s'associent, deviennent des peuples dans lesquels les tribus primitives se reconnaissent plus ou moins longtemps, et finissent par se fusionner, en attendant que les peuples eux-mêmes constituent, à leur tour, de grandes et puissantes nations dont l'existence est liée à l'accomplissement régulier d'un nombre prodigieux de fonctions complexes.

Ainsi s'est constituée lentement, et pièce à pièce, l'individualité animale. Les plastides forment d'abord des sociétés peu nombreuses dans lesquelles tous les individus se ressemblent ; puis, ils se partagent le travail physiologique, et ceux d'entre eux qui accomplissent les mêmes fonctions se groupent pour constituer ce que nous appelons des *organes*. La société forme alors un tout indivisible ; c'est à elle que nous transportons le nom d'*individu*, que nous donnions d'abord aux plastides. Ces *individus de second ordre* peuvent eux-mêmes s'associer et constituer des groupements plus ou moins complexes, tels que ceux qui nous sont offerts par les *colonies* de polypes ; la

division du travail, la solidarité qui en est la conséquence; transforment ces colonies en *individus de troisième ordre*, tels que les étoiles de mer, beaucoup de vers annelés, dont chaque rayon, chaque anneau est un individu du second ordre associé à des individus semblables pour constituer l'animal entier. Là ne se bornent pas ces groupements; les animaux supérieurs doivent tous être considérés comme des *individus de quatrième ordre*, dans lesquels les individus d'ordre inférieur se sont plus ou moins confondus pour constituer les divers appareils et les organes.

Comparer une nation à un organisme et un organisme à une nation n'est donc pas faire simple jeu de l'esprit. Ce n'est pas accidentellement que les trois grands principes qui paraissent dominer toute la théorie de la formation des êtres vivants: le principe de la *concurrence vitale*, le principe de l'*association*, le principe de la *division du travail physiologique*, trouvent leur application à la fois dans la biologie et dans l'économie politique. La nation, l'organisme, sont, l'un et l'autre, des associations, des sociétés d'individus vivants, offrant entre eux les ressemblances nombreuses qu'implique cette qualité, devant, notamment, se nourrir, s'accroître, se reproduire. Dans les deux cas, l'association a un même but: assurer aux individus qui la composent l'accomplissement régulier de ces fonctions; assurer à ces individus la plus grande durée dans les meilleures conditions possibles; subsidiairement, l'association assure ainsi sa propre existence. De telles associations, composées d'individus ayant d'incontestables propriétés communes, réalisées pour atteindre un même but, doivent nécessairement présenter un grand nombre de phénomènes identiques, être régies par un même ensemble de lois. C'est ainsi que les philosophes entrevoient déjà les liens qui unissent la *physiologie*, ou la science des organismes, et la *sociologie*, ou la science des sociétés. Nul n'a mieux exprimé cette idée qu'Alfred Espinas, dans son beau livre sur les *Sociétés animales*:

« Nous sommes composés de millions de petits êtres dont le concours a été comparé, par les plus illustres physiologistes, au travail des ouvriers dans une vaste usine, des habitants dans une ville immense, les artères étant comme les routes et les canaux qui portent les aliments aux différents quartiers, tandis que les nerfs ressemblent aux fils télégraphiques qui transmettent les informations et les impulsions des parties au centre, du centre aux parties. Aucun fait biologique n'est mieux établi que la composition de l'individu. »

Pour le physiologiste, il n'y a guère d'intermédiaire entre l'individualité des éléments histologiques et celle des organismes: le naturaliste voit, au contraire, se dérouler devant lui la longue série des phases qu'a traversées l'individualité animale avant d'arriver à sa forme la plus élevée, et ce n'est pas sans un étonnement profond que le philosophe assiste au spectacle des sociétés humaines marchant, suivant les mêmes lois, vers l'accomplissement de leurs destinées.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

M. Auguste Bocci ayant acquis de M. Paul Moulin le fonds commercial de coiffeur sis à Monaco,

1, avenue Plati, — faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans le délai prescrit par la loi. Monaco, le 13 juillet 1909.

A. Bocci.

#### TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

##### AVIS

Les créanciers du sieur **Edmond Collin**, marchand tailleur, demeurant à Monaco, failli, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondés de pouvoirs, le mardi 20 juillet courant, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences dudit Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 9 juillet 1909.

Pour le Greffier en chef,

A. Cioco, c. g.

#### TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

##### PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, en date du trois juillet mil neuf cent neuf, enregistré, le nommé **Porraldo (Carlo)**, vingt-neuf ans, né à Lu (Italie), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le jeudi cinq août mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention de coups et blessures — volontaires — délit prévu et puni par l'article 298 du Code pénal.

Pour extrait conforme:

P. le Procureur Général,

Le Premier Substitut Général,

Paul DE VILLENEUVE.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu.

#### VENTE SUR SAISIE

Le mercredi vingt et un juillet mil neuf cent neuf, à deux heures du soir, dans un appartement au deuxième sous-sol de la *Villa Ariane*, sise à Monte Carlo, boulevard d'Italie, numéro 16, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en: armoire à glace, toilette, tableaux, tables de nuit, psyché, fauteuils, canapé, vitrine, bibelots divers, glaces, chaises, argenterie, lingerie, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le trois juillet mil neuf cent neuf, M. Paul Amayenc, hôtelier, demeu-

rant à Monaco, a vendu à M. Ange-Joseph De Filippi, hôtelier, demeurant à Monaco et avant à Nice, le fonds de commerce de bar, hôtel et restaurant, dénommé hôtel de la place d'Armes, qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n° 31.

Avis est donné aux créanciers de M. Amayenc, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 13 juillet 1909.

L. LE BOUCHER.

#### PRINCIPAUTÉ DE MONACO

## BAINS DE MER

DE

### LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

## ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, présumé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.  
Blanchissage hygiénique

de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25  
Dentelles remises à neuf.

TEINTURERIE  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin: Monte Carlo  
villa Paola, 25, boulevard du Nord

## Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur  
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1909

### Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco: Numéros 917, 4665, 6887, 19418.	Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909, une obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco: Numéro 131684.	
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1 <sup>er</sup> février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco: Numéro 46941.	Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 1 <sup>er</sup> juillet 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco: Numéro 28787.	
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1 <sup>er</sup> février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco: Numéro 19.		TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.